

Membres du Conseil Académique : 26 Présents : 12 Absents : 10 Procurations : 4

Présidente : Mme Maria LONY	Présente	M. Pierre-Auguste LUBIN	Absent
Collège A (professeurs d'université ou assimilés) : M. Mathieu NACHER M. Laurent LINGUET, VP Recherche	Présent (départ 16h50) Présent	M ^{me} Ileen COLOM M ^{me} Talya TIEN-LIONG M ^{me} Léa-Audrey TSHEFU	Absente Absente Absente
Collège B (Maîtres de conf. ou pers. assimilés) : M ^{me} Sophie ALBY, VP CFVU M ^{me} Inga SABINE	Présent Présente (départ 16h55)	Organismes de recherche : M. Fabian BLANCHARD, IFREMER M. Antoine GARDEL, CNRS M. Claude FLAMAND, Ins. Pasteur M. Stéphane CALMANT, IRD M ^{me} Nadine AMUSANT, CIRAD	Présent Présent Absent Absent Proc M. Fabian BLANCHARD Proc Mme Maria LONY
Collège C (Docteurs) : M ^{me} Anne-Marie VIGUES-BOISGONTIER M ^{me} Marie-Line GOBINDDASS	Présente Proc Mme Inga SABINE	M. Alex AGAPIT, CNES	Proc Mme Maria LONY
Collège D (Autres pers. enseignants) : M ^{me} Karine VILLENEUVE-MARMOT M ^{me} Claude DANGLADES	Présente(départ 16h05) Excusée	Personnalités extérieures M ^{me} Yasminah BELLONY M ^{me} Suzanne PONS M ^{me} Valérie MAGNE	Excusée Présente Proc Mme Anne-Marie VIGUES-BOISGONTIER Absent
Collège E (Personnels BIATSS) : M ^{me} Sandrine ADONIS M ^{me} Xiomara STEPHENSON	Présente (départ 16h20) Absente	M ^{me} Raphaëlle RINALDO	Absente
Collège F (Etudiants) : M. Andrew RAMDOWAR	Présent	Assiste également : CROUS (Lawrence MATHURIN)	Absent
Voix consultative (art. L953-2 du CE) M. le Pdt (Antoine PRIMEROSE) M. le DGS (Guy GARDAREIN) M. l'agent comptable (Richard TABLON)	Présent Absent Absent		
Personnalités invitées : Mme Françoise ASSELAS, secrétaire des instances – Mme Chrystel CLERY-TAMARIN, DAJ – Mme Sandra STANISLAS, DSRVE – Mme Marianne PALISSE, DFR LSH – Mme Dalila MISRAN, INSPE – M. Ahmed ABBAS, DFR ST – M. Biringanine N'DAGANO, DOSIP			

La présidente du conseil académique, ouvre la séance à 14h16 après avoir constaté le quorum. Douze membres sont présents et quatre procurations ont été données.

Elle informe que le point concernant la présentation du laboratoire ECOFOG est reporté à une prochaine séance. Elle annonce ensuite l'ordre du jour suivant :

Approbation du PV du 2 juillet 2020

1. Points d'information :

- a) Rentrée universitaire
- b) Création du CHU
- c) Rappel au CAC sur les commissions et leurs membres

2. Recherche :

- a) Procédure de demande d'autorisation à encadrer et à diriger des doctorants sans HDR
- b) Présentation des statuts de la Fondation Universitaire

3. Formation :

- a) Présentation des résultats de l'évaluation des formations
- b) Taux de réussite de l'année précédente / taux de réussite concours INSPÉ/ PACES
- c) Statistiques parcoursup
- d) MGCCC / MPCCC
- e) Calendriers pédagogiques INSPÉ et IUT
- f) Présentation de l'appel à projet PEPITE
- g) Présentation du DU Etudiant Entrepreneur (D2E)

h) Modifications du protocole d'évaluation de l'ECL Sports

4. Vie étudiante :

a) Règlement intérieur de la CVEC

Approbation du PV du 2 juillet 2020

La Présidente soumet ce procès-verbal au vote :

- Nombre de votants : 16
- Ne prend pas part au vote : 1
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 15

Décision : le procès-verbal du 2 juillet 2020 est approuvé.

1. Points d'information :

a) *Rentrée universitaire*

M. Antoine PRIMEROSE informe que cette rentrée se fait dans des conditions particulières, il s'agit d'une année de transition. Les capacités des salles ont été réduites pour tenir compte de la distanciation sociale et de l'obligation du port du masque sur l'ensemble du campus.

Cette réduction n'est pas sans conséquence sur l'organisation des emplois du temps et des cours, qui a amené à prioriser en présentiel les travaux pratiques et les travaux dirigés et, mettre les cours magistraux en distanciel hormis pour les étudiants de 1^{ère} année.

L'Université de Guyane a été amenée à prendre des mesures pour limiter la circulation du virus dans les services et sur le campus. Des campagnes de tests de dépistage de la Covid 19 sont proposées au personnel et aux étudiants sur le campus, en collaboration avec le laboratoire Biosoleil.

Le numérique est au cœur de cette nouvelle organisation. Un appel à projet a été lancé auprès des enseignants pour passer leurs enseignements en hybride de manière à pouvoir faire face en cas de confinement partiel ou total de l'université.

L'actualité a été riche également au niveau politique avec la question du CHU qui est revenue au cours des mois de juillet et août à travers les médias.

Concernant l'évolution des effectifs tous domaines confondus, il indique qu'environ 3500 étudiants sont inscrits dans les diplômes nationaux, certaines composantes ne sont pas loin d'avoir atteint leur effectif de l'an dernier. Il montre les courbes de l'évolution des effectifs depuis 2015 et constate une moyenne de 8,15 % depuis la rentrée 2015. Il détaille les inscriptions par diplômes nationaux.

Le total des effectifs tous domaines confondus à un taux de croissance plus faible de l'ordre de 7,6 % en moyenne depuis 2015.

Mme Inga SABINE constate que les inscriptions pour le master MEEF est de 15 %. Est-il prévu d'augmenter l'encadrement de ce master ? elle rappelle les chiffres à savoir, plus de 700 étudiants pour moins de 10 enseignants-chercheurs. M. Antoine PRIMEROSE indique que l'université est passé d'une formation professionnelle non diplômante à une formation diplômante avec les masters MEEF avec des enjeux d'encadrement plus exigeants. L'université peut faire encore mieux mais l'INSPÉ de Guyane n'a pas à rougir concernant l'encadrement par enseignants-chercheurs. Mme Inga SABINE fait remarquer que l'INSPÉ de

spécifique par rapport aux autres. M. Antoine PRIMEROSE indique qu'il ne l'est pas en matière d'encadrement.

Mme Anne-Marie ANNE-VIGUES intervient et informe que le président du conseil d'école a déjà été répondu à Mme SABINE en indiquant que l'INSPE de l'Université de Guyane est la mieux dotée en enseignants-chercheurs. Elle précise que le master MEEF exige que 30 % de l'enseignement soient dispensés par des professionnels de terrain, des collèges et lycées. D'autre part, la spécificité des concours exige qu'il y ait des personnes du 2nd degré dans les enseignements du master PE comme pour les enseignements des masters mathématique, anglais ...

Le problème de la direction mémoire a été posé, il a été créé des séminaires depuis quatre ans qui sont encadrés par des maîtres de conférences et par des personnels de terrain. Elle ne comprend donc pas pourquoi ce sujet revient en ce début d'année.

Mme Inga SABINE indique que le contexte guyanais montre bien les besoins dans le domaine de l'éducation. Les sciences de l'éducation en particulier sont très peu représentées et le président du conseil d'école lui a effectivement répondu néanmoins, les chiffres sont inexistantes et, compte tenu du contexte guyanais cela ne justifie quand même pas le manque d'encadrement dans ce domaine, dans cette thématique sur l'éducation en particulier.

M. Antoine PRIMEROSE qu'il y a deux domaines où il faut mettre de l'encadrement ce sont les sciences de l'éducation et les sciences du langage avec le problème de la prise en charge de la langue. Il y a des enjeux pédagogiques importants en matière d'apprentissage des langues et en matière d'éducation globalement.

b) Création du CHU – Centre Hospitalier Universitaire

Le Professeur Mathieu NACHER fait le point sur le projet de création d'un Centre Hospitalier Universitaire en Guyane. Il explique qu'un CHU est la fusion entre un centre hospitalier régional (CHR) et une unité de formation et de recherche (UFR) sous convention avec une université. Il n'existe pas de CHR en Guyane car pour cela, il faudrait un directeur sur tout le territoire.

Une mission doit arriver sur le territoire début octobre pour surtout parler des publications, de l'évolution des publications en santé. L'arrivée de l'Université de Guyane a boosté les soutenances de thèses d'université, celles-ci sont en augmentation.

Les habilitations à diriger des recherches (HDR) sont très importantes, il y en a 16 en Guyane. Les thèses de médecine sont au nombre de 20 par an. Par conséquent, les jurys de thèses sont en augmentation.

Il explique que, l'observation porte essentiellement sur le programme de recherche à l'échelle du territoire veillant à ce que le patient soit au centre de la recherche. Il rassure les membres du conseil là-dessus ainsi que la bonne place de la Guyane en Amérique latine.

Le point fort : les publications internationales avec des auteurs sud-américains plutôt bien équilibrées avec pas mal de coopération, des thématiques spécifiques à la Guyane avec une forte identité.

Le point faible : la recherche interventionnelle c'est-à-dire les essais cliniques qui sont peu fréquents en Guyane et la recherche translationnelle c'est-à-dire d'essayer d'appliquer en clinique des recherches scientifiques. Quand bien même cela apparaît-il comme un point faible, un virage a bien été amorcé avec des moyens locaux par manque de financement dû au fait qu'il n'y a pas de CHU en Guyane.

Il informe que la DRCL la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation fait la promotion de la recherche et organise les essais cliniques. Il y a une ébauche en Guyane financée avec l'aide de l'Agence

Régionale de Santé (ARS). Néanmoins, c'est le ministère qui doit financer. L'objectif est de pouvoir consolider cette ébauche.

La Guyane manque de chefs de clinique ils ne sont qu'au nombre de trois. La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) accepte de cofinancer avec l'ARS des postes de chef de clinique.

Il existe également une bio banque, le Centre de Ressources Amazonie qui est labellisé certifié ISO. C'est la seule bio banque amazonienne ce qui a son importance pour la recherche translationnelle.

Concernant la structuration de la recherche, depuis cette année, dans une optique de favoriser l'universitation, les praticiens hospitaliers peuvent libérer du temps pour faire de la recherche. Le bâtiment recherche sera mis en place avec six lits qui y seront consacrés.

Il fait un focus sur l'évolution de la santé en Guyane et indique que l'espérance de vie est en augmentation par rapport à d'autres pays voisins tels que Cuba ou les USA. Toutefois, la mortalité prématurée de moins de 65 ans est importante par rapport à l'Hexagone. Les causes de décès sont assez particulières : accidents de la route, prématurité, AVC, hypertension artérielle, le VIH. Il est remarqué que 33 à 52 % de ces pathologies sont évitables.

Dans les changements il y a la transformation de la PACES en PAS/LAS.

En 2017-2018, 70 % des places ont été pourvues. En 2018-2019 85 % et pour cette année, 61 %.

Il se pose la question de la 2^{ème} et 3^{ème} année de médecine en Guyane. La difficulté des prérequis et des stages reste posée.

Pour résumer, il devrait y avoir plus de moyens mais il va falloir convaincre le ministère de la santé.

Il a été demandé pour l'année prochaine 3 postes de PU-PH en plus, il y a un potentiel local de jeunes qui devraient prendre le relais. Des PU-PH ont été formés localement et un certain nombre viennent sur place.

La Guyane a un potentiel d'attractivité qui n'existe pas aux Antilles. Certains membres de la réserve sanitaire se sont dits intéressés.

c) Rappel au CAC sur les commissions et leurs membres

La présidente rappelle aux membres les commissions auxquelles ils appartiennent. Elle leur demande d'y être attentifs. Elle se satisfait néanmoins de la bonne participation des membres du conseil académique à ces commissions.

2. Recherche

b) Procédure de demande d'autorisation à encadrer et à diriger des doctorants sans HDR

M. Laurent LINGUET indique que cette procédure a été soumise à l'avis du conseil de l'Ecole Doctorale. Il s'agit d'autoriser les enseignants-chercheurs, sans autorisation, à diriger des recherches (HDR), à encadrer des doctorants ou doctorantes. De par le texte en vigueur, seul les professeurs, les enseignants-chercheurs ou leurs équivalents peuvent encadrer des recherches s'ils disposent d'une autorisation à diriger des recherches.

Il est aussi possible à d'autres personnalités titulaires d'un doctorat, après avis de la commission recherche du conseil scientifique et de la commission recherche du CAC, d'encadrer des doctorants.

Il existe deux procédures :

- Procédure d'autorisation **temporaire** de l'UG à diriger un doctorant ou une doctorante : Il s'agit d'une démarche conduisant vers l'habilitation à diriger des recherches (HDR). Le président de l'Université peut autoriser un enseignant-chercheur ou un chercheur à codiriger un doctorant ou une doctorante avant d'avoir obtenu cette habilitation. L'Université délivre alors une autorisation dérogatoire à diriger un doctorant ou une doctorante. Cette autorisation est valable 2 ans.

Le demandeur sollicite d'abord l'avis de son directeur d'unité de recherche puis de l'école doctorale dont il dépend. Celle-ci se chargeant de faire suivre sa demande au conseil académique.

L'intéressé doit demander son HDR avant la fin d'une des thèses qu'il co-encadre.

- Procédure d'autorisation **permanente** de l'UG à diriger des doctorants : la demande est accordée par le chef d'établissement après avis de la commission recherche du conseil académique de l'université, sur proposition du directeur de l'école doctorale.

Le demandeur constituera un dossier de demande de dérogation qui comprendra un curriculum vitae détaillé, une lettre expliquant le contexte et les motivations et un avis favorable du représentant légal de l'établissement qui l'emploi.

Une troisième partie concernant une procédure de co-encadrement a été rajoutée, sauf qu'il n'y a pas de procédure. Il faut supposer qu'elle est la même que celle concernant la co-direction de thèse. La présidente propose que le vote porte sur les deux premières procédures en attendant que l'école doctorale transmette la troisième.

M. Laurent LINGUET précise que dans la procédure quand il est fait mention du conseil académique, il s'agit de la commission recherche du conseil académique.

La présidente propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants :	16
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	2
➤ Contre :	0
➤ Pour :	14

Décision : la procédure de demande d'autorisation à encadrer et à diriger des doctorants sans HDR est approuvée à l'unanimité.

c) Présentation des statuts de la Fondation Universitaire

M. Laurent LINGUET rappelle aux membres du conseil qu'en juillet 2019 ils avait validé le principe de la création d'une Fondation Universitaire. Depuis, la chargée de ce dossier a étudié différents statuts et différentes fondations existantes.

En mai 2020, Mme Gaëlle HU-POGGI, la nouvelle chargée de fondation et montage de projet a été accueillie et le dossier lui a été confié. En juin 2020, Mme Suzanne PONS a rejoint l'équipe. Elle fera une présentation qui est préfiguratrice du projet de fondation.

Mme Gaëlle HU-POGGI indique qu'il s'agit d'une synthèse du projet de statuts qui pose les règles de fonctionnement de la fondation. Elle présente par thématique quelques articles qui composent le document.

Création et objet - articles 1 à 4 : La Fondation Universitaire est une entité particulière car elle n'est pas dotée de personnalité morale et de ce fait, elle ne se distingue pas de l'Université de Guyane dans son fonctionnement. Ces statuts ont l'avantage de conjuguer partenariat et contrôle de la gouvernance et de la gestion par l'université. Par définition sa durée est toujours permanente et elle a des missions d'intérêt général et à but non lucratif.

Administration et fonctionnement – articles 5 à 7 : En ce qui concerne la gouvernance, Mme Gaëlle HU-POGGI explique qu'elle est partie d'un conseil de gestion composé d'un nombre minimum de membres à savoir 12 qui peut aller jusqu'à 18. Ce conseil est composé de trois collèges : les représentants de l'établissement, les fondateurs et les personnalités qualifiées.

Il est proposé un nombre de membres égal pour tous les collèges à savoir, 4 membres pour chacun des collèges, s'il n'est pas mis en place le collège facultatif, celui des donateurs.

Il y a un président de la Fondation, un bureau composé au minimum d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Il est proposé la création d'un poste de direction pour venir en soutien à ces instances.

Il y a des liens très étroits avec l'université de par le fondement du choix d'une Fondation Universitaire.

Article 8 : Il est précisé qu'il y a une représentation de la fondation au sein du conseil d'administration de l'Université de Guyane : les rapports d'activité de la fondation doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'université, l'état prévisionnel des recettes et des dépenses des comptes sont approuvés par les instances universitaires une fois par an. Les fonds sont gérés par le comptable de l'établissement ils font partie intégrante du budget de l'université. Tous les actes qui ont une portée juridique sont établis par le président de l'université.

Le président de la fondation peut être ordonnateur. La gestion administrative courante peut être assurée par les services de l'établissement. La fondation est soumise à l'ensemble des régimes juridiques de contrôle dans les mêmes juridictions administratives de l'université.

Dotations, ressources, dépenses - articles 9 à 11 : La dotation publique est limitée à 50 %, elle peut être consommable sa fraction ne peut excéder chaque année 20 % du total de la dotation. L'université doit obligatoirement participer à la dotation au sein de cette fondation.

Contrôle et règlement intérieur – articles 12 à 14 : Un contrôle est effectué par le Recteur d'académie en sa qualité de Commissaire du Gouvernement. Il y a obligation d'un commissaire aux comptes et le contrôle des comptes est fait par la Chambre Régionale des Comptes en même temps que les comptes de l'université.

Mme Suzanne PONS prend le relais pour présenter les objectifs de cette fondation. Elle informe que les fondations ont été autorisées par la loi Pécresse de 2007, le décret d'application est paru en 2008. Il définit les règles de fonctionnement et décline les thématiques de la fondation.

Il existe quatre thématiques : la formation, la recherche, la vie étudiante et le rayonnement international. L'article 2 des statuts de la Fondation Universitaire suit cette réglementation puisqu'il s'agit de valoriser les résultats de la recherche de l'Université de Guyane et d'innovation scientifique en renforçant les synergies avec le monde socio-économique.

L'université aura deux types de ressources :

- Les ressources de projets spécifiques, il existe déjà deux grands projets en cours : le grand port maritime de Guyane et l'agence de la transition énergétique.
- Les fonds dédiés qui sont les plus intéressants pour l'université car ils viennent de la défiscalisation, de diverses sources et ces fonds vont pouvoir donner plus de liberté d'action.

Les institutions qui ont été visitées sont les chambres consulaires, le programme de la CAACL tourné vers les artisans, les UMR et les DFR de l'université.

Les actions en cours sont en rapport avec les statuts à savoir le plan comptable, le budget qui sera annexe à celui de l'université avec deux grandes enveloppes, l'une consacrée au fonctionnement et l'autre consacrée aux donations.

Il y a trois collègues à nommer. Mme Suzanne PONS suggère que celui des représentants de l'université puisse déjà fonctionner et commencer à travailler sur la communication car une fondation a besoin d'énormément de réseaux pour informer et être visible. Une page lui sera dédiée sur le site de l'université avec un magazine pour lequel il reste à définir un comité éditorial, une stratégie. Il faudra également choisir un nom pour cette fondation.

Au terme de ces présentations, M. Laurent LINGUET remercie Mme Suzanne PONS et Mme Gaëlle HU-POGGI de leur investissement sur ce projet. Il informe que cette présentation doit être l'occasion d'échanger, de poser des questions avant l'instruction de ces statuts dans la procédure de validation à savoir : passage en commission des statuts, comité technique et à nouveau un passage au conseil académique puis au conseil d'administration pour validation définitive.

M. Antoine PRIMEROSE en profite pour remercier l'ADEME d'avoir mis à disposition de l'université, Mme Suzanne PONS pour participer à la création de la fondation universitaire et sur les questions climatiques.

M. Biringanine N'DAGANO craint que la fondation ne s'approprie les rôles et missions existants déjà et dévolus à l'université. M. Antoine PRIMEROSE le rassure et précise que la fondation ne se substitue pas aux rôles et missions des services de l'université. M. Laurent LINGUET rajoute que ces questions ont été posées dès le départ car les missions de la fondation telles que les textes les définissent touchent aux missions fondamentales de l'université à savoir, la valorisation de la recherche, la vie étudiante, le rayonnement international. La fondation ne se substituera pas aux services et aux équipes de recherche mais les accompagnera. Il faut donc considérer la fondation comme un outil supplémentaire qui va leur permettre d'augmenter leurs capacités, leurs objectifs et leurs ambitions.

M. Biringanine N'DAGANO demande à ce que ce soit bien noté qu'il s'agit d'accompagner les actions existantes et non pas faire les actions à la place des services.

Mme Inga SABINE a une question relative au statut de Mme Suzanne PONS. Elle est mise à disposition de l'université par l'ADEME sur deux projets en cours et un des deux est soutenu ou accompagné par l'ADEME. Elle souhaite savoir quelle articulation est faite entre son intervention en tant que personnel de l'ADEME mis à disposition de l'UG et la fondation universitaire qui va générer des appels de fonds. Elle veut en comprendre l'articulation et un éventuel conflit d'intérêt. Elle souhaiterait par ailleurs que Mme Gaëlle HU-POGGI se présente.

Mme Gaëlle HU-POGGI informe qu'elle est arrivée à l'Université de Guyane au mois de mai en provenance de l'Université de Corse où elle exerçait en gestion administrative et pilotage. Elle a postulé sur un poste au sein de la cellule recherche où elle s'occupe de valorisation et de montage de projet notamment, le projet des statuts de la fondation universitaire.

Mme Suzanne PONS indique que l'ADEME appui l'Université de Guyane et son projet de fondation universitaire et lui donne un premier projet de 100 k€. Ce premier projet sera géré comme tout autre projet mais il servira surtout à lancer la fondation.

M. Antoine PRIMEROE en profite pour présenter M. Biringanine N'DAGANO, le nouveau directeur de la DOSIP.

3. Formation

a) *Présentation des résultats de l'évaluation des formations*

Mme Sophie ALBY informe que l'évaluation des formations et rappelle que cette année est une année test. L'objectif était de tester le questionnaire et le cas échéant y apporter des modifications. Au vu des résultats, elle a déjà repéré des questions problématiques, pas très bien formulées qui doivent être retravaillées mais, qui peuvent servir de base au tableau de bord annuel.

Le démarrage a été plus tardif que prévu, le processus d'information aux étudiants beaucoup moins important que prévu.

L'objectif de l'évaluation des formations est de constituer un outil pour améliorer le pilotage de l'établissement et pour améliorer les formations notamment servir de base aux discussions pour les conseils de perfectionnement.

Les tableaux seront envoyés à tous les directeurs de composantes et de services concernés chacun recevant que la partie qui les concerne.

Elle indique qu'elle fera une présentation globale sans rentrer dans les détails.

Elle informe que 18 % des personnes interrogées ont répondu ce qui est en dessous de la moyenne qui est de 20 à 25 % pour ce type d'enquête. L'objectif est d'arriver à plus de 25 % car à l'échelle de l'université ces données peuvent être traitées mais à l'échelle d'une formation et particulièrement de petites promotions, les chiffres ne sont plus significatifs.

Elle explique qu'elle utilise sur les résultats présentés, les critères utilisés sur les tests de satisfaction client. Il est considéré qu'au-delà de 80 % de réponses positives le résultat est très satisfaisant, à partir de 50 % et moins il faut agir et en deçà, elle a mis des critères satisfaisant, moyennement satisfaisant. L'idée étant d'identifier là où il y a des problèmes et trouver des pistes d'actions.

Les résultats montrent que les étudiants sont plutôt satisfaits d'être à l'université. Il y a plus de 80 % de réponses positives pour le bloc 2 qui concerne les formations. Il y a juste un résultat mitigé, les étudiants considèrent qu'ils ne sont pas satisfaits de l'évolution de leur niveau en langue étrangère.

Les étudiants sont globalement satisfaits de la manière dont se sont passées les inscriptions à la rentrée universitaire. Il y a juste une amélioration à prévoir sur la qualité de l'information sur la poursuite des études.

Le site web joue un rôle important dans l'information sur les inscriptions, il ressort dans ce qui a le plus aidé les étudiants lors des inscriptions.

Sur le bloc 4, il y a des résultats plus mitigés concernant le déroulement de l'année de formation. Elle rappelle qu'il s'agit d'une année « Covid ». Les étudiants sont globalement satisfaits de l'information sur le programme, les objectifs de la formation, la cohérence entre les différents enseignements. Ils sont satisfaits du respect du programme et de la manière dont les enseignements se répartissent sur une année.

Les points à surveiller sont la question sur l'emploi du temps et la manière dont les enseignements sont répartis sur le semestre. Elle fait remarquer que la question des emplois du temps est toujours le point sur lequel les étudiants ont des récriminations. Les réponses à cette question sont cependant variables d'une composante à l'autre.

Sur le bloc 5 qui concerne les conditions matérielles dans lesquelles se déroulent les études, il y a des résultats contrastés. L'évaluation est peu satisfaisante sur certains points comme les conditions climatiques et sonores dans les salles.

Les étudiants sont très satisfaits de l'accessibilité aux locaux, au déplacement et à la propreté des locaux. Ils sont satisfaits de la signalétique de l'université, de l'état des bâtiments et des salles de cours, par contre la communication sur les activités et les événements à l'université doit être améliorée en termes de réactualisation des informations selon les étudiants.

Ils sont moyennement satisfaits des moyens matériels mis à disposition des enseignants mais sont très satisfaits de la manière dont les enseignants les utilisent.

Ils sont globalement satisfaits des services du SUAPS, du restaurant universitaire et de la cafétéria mais émettent des avis négatifs sur les horaires de la cafétéria.

Ils sont globalement satisfaits des cours qui leur sont proposés, le matériel est adapté aux enseignements et aux besoins des étudiants, les matériels sont adaptés aux enseignements et à leurs besoins, la manière d'enseigner est globalement satisfaisante, les cours proposés leur permettent de développer des compétences.

Ils considèrent que les responsables de formation et les enseignants sont disponibles et qu'ils sont globalement bienveillants, ils leur font confiance. Des cours interactifs qui tiennent compte de leurs difficultés sont proposés.

Ils sont globalement satisfaits de l'organisation des examens mais sont insatisfaits des délais de publication des résultats avec des disparités selon les composantes.

Concernant les stages, c'est assez contrasté. Ils sont satisfaits de l'organisation et du suivi des stages par les organismes, les institutions et les entreprises qui les accueillent mais un peu moins quand il s'agit de l'université avec des résultats contrastés selon les composantes.

Sur le bloc 10, les étudiants reconnaissent l'accessibilité des affichages mais considèrent qu'ils ne sont pas régulièrement mis à jour. Ils sont moyennement satisfaits de la qualité de l'accueil et des horaires d'ouverture de la scolarité. Ils sont extrêmement satisfaits de la bibliothèque universitaire à plus de 80 %.

Ils sont spécialement très satisfaits de l'offre numérique à l'université cependant les résultats sont plus mitigés sur le fonctionnement du réseau wifi.

Les étudiants semblent mettre en avant une méconnaissance du SUIO (Service Universitaire d'Information et d'Orientation) et du BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle).

Départ de Mme Karine VILLENEUVE-MARMOT.

b) Taux de réussite de l'année précédente / taux de réussite concours INSPE/PACES

Mme Sophie ALBY indique qu'il s'agit d'un comparatif sur cinq ans et rappelle l'objectif du contrat avec les indicateurs HCERES qui sont les taux de réussite en licence en trois ans, en licence en quatre ans et en master en deux ans. A cela s'ajoutent les indicateurs propres à l'établissement : les taux de réussite en 1^{ère} année de licence.

Au moment de la signature du contrat de l'Université l'UG visait des taux de réussite à 40% pour une moyenne nationale à 42,2%. Les résultats de la cohorte qui était la 1^{ère} année du nouveau contrat sont à 39,8 % pour cette année.

Sur le master la moyenne actuelle est encore trop basse et la cible a sûrement été surévaluée (les masters MEEF ne sont pas concernés).

Il faut savoir que jusqu'à présent l'HCERES regardait les chiffres par année. Pour la nouvelle évaluation, elle se base sur des moyennes.

Sur l'indicateur UG (réussite en L1) la moyenne nationale est à 41,6 %. En 2015, l'UG était à 26,9 %. Sur le nouveau contrat la moyenne n'a pas trop bougé, elle est à 27,3 %. A l'échelle de l'ensemble des 1^{ères} années de licence il n'y a pas une amélioration vraiment significative.

La moyenne est un peu meilleure en 2019-2020 qui était aussi la 1^{ère} année des licences flexibles et de la crise sanitaire. Pour cette année il y a quelques licences qui vont au-delà des 40 % dont une qui va au-delà de la moyenne nationale.

Elle passe à un autre indicateur qui est le décrochage. Il y a un taux moyen, très régulier sur toutes les 1^{ères} années de licence, qui est de 51 % de décrocheurs (ceux qui ne se présentent pas aux examens).

Le VP étudiant, demande si dans les critères appréciés pour le décrochage, il a été pris en compte les étudiants qui se sont présentés qu'à certains examens ? Mme Sophie ALBY indique qu'elle n'a pris en compte ici que les décrocheurs complets (ceux qui ne se sont présentés à aucun examen), les chiffres pourraient effectivement être affinés.

c) Statistiques parcoursup

Mme Sandra STANISLAS indique qu'elle n'a pas de statistiques par rapport aux années précédentes, compte tenu de difficultés d'accès à la plateforme et de la période de procédures complémentaires qui a été prolongée jusqu'au 24 septembre. Les chiffres qu'elle présentera sont ceux de cette année et à l'issue de la période, elle sera en mesure, lors du prochain CAC, de présenter des chiffres sur les précédentes années et un comparatif avec cette année.

Les chiffres présentés viennent de la plateforme parcoursup et datent du 9 septembre. Elle fait une présentation du tableau qui comprend plusieurs colonnes entre autres :

- Les capacités fixées par année et par filière, le nombre de candidatures traitées par la plateforme pour l'Université de Guyane,
- Le nombre de candidatures classées,
- Le nombre de propositions faites via la plateforme,
- Le nombre de réponses des étudiants aux propositions,
- Le nombre d'étudiants qui n'ont pas encore confirmé leurs vœux à l'université,
- Le nombre d'admissions autres qui sont essentiellement les admissions de la commission d'accès à l'enseignement supérieur et les places vacantes pour chaque formation.

Elle rappelle que ces chiffres datent du 9 septembre et qu'à cette date, sur la procédure complémentaire, il y avait encore 294 candidatures à traiter, beaucoup plus que de places à prendre.

Elle indique que les procédures complémentaires sont des étudiants qui passent par la commission d'accès à l'enseignement supérieur ou qui iront vers d'autres formations. La date a été prolongée par rapport au rattrapage du BAC qui est toujours en cours. L'Université de Guyane a déjà fait le plein de ses formations et il y aura probablement beaucoup d'étudiants qui seront gérés par la commission d'accès à l'enseignement supérieur.

Chaque année, l'université n'est pas limitée par ses capacités d'accueil. La question se posera à un moment pour les responsables de composantes de savoir s'ils peuvent prendre plus d'étudiants (ce qui est rarement le cas) ou s'ils sont réorientés vers d'autres formations.

Mme Sophie ALBY demande s'il y a un risque que le rectorat impose des étudiants à l'Université de Guyane même si elle ne peut plus en recevoir. Mme Sandra STANISLAS indique que c'est ce qui se fait lors de la commission d'accès à l'enseignement supérieur.

Le VP étudiant demande la date de la prochaine commission. Mme Sandra STANISLAS informe qu'il y en a une programmée la semaine prochaine.

Mme Anne-Marie VIGUES demande s'il y a encore des places ? Mme Sandra STANISLAS confirme qu'il reste encore des places mais il y a beaucoup d'étudiants sur liste d'attente et qui ne sont pas forcément pris en compte dans la procédure complémentaire.

d) MGCCC - MPCCC

Mme Chrystel CLERY-TAMARIN informe que, conformément au code de l'éducation les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences doivent être arrêtées dans le premier mois suivant le début des enseignements. Elle rappelle que le conseil académique avait validé les Modalités Générales de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour les licences et masters et qu'il a été demandé l'adoption de MGCCC pour les licences professionnelles.

Un projet de MGCCC pour les licences professionnelles a été soumis aux membres du conseil et tient compte de l'arrêté de 2019 sur les licences professionnelles. Il est largement inspiré du modèle existant en s'adaptant aux dispositions des licences professionnelles.

Compte tenu du contexte sanitaire, il a été décidé d'apporter un certain nombre d'adaptations aussi bien aux MGCCC licence et master qu'aux MGCCC licence professionnelle. Il s'agit de la validation d'un principe d'adaptation des MGCCC dans des circonstances exceptionnelles, la possibilité de modifier les MGCCC en cas de difficultés pour l'étudiant dans des circonstances exceptionnelles, les mesures en cas d'impossibilité de suivi des enseignements ou d'évaluations des étudiants en mobilité entrante et sortante.

Il a également été insérée l'obligation de certification en langue anglaise pour certains diplômes qui est imposée par un arrêté paru en 2020. Il a été ajouté certaines catégories d'étudiants qui pouvaient bénéficier d'un aménagement d'études ou d'un régime spécial selon la réglementation en vigueur. Et pour finir les mesures prises en cas de force majeure empêchant la réalisation de stage en présentiel et les possibilités d'adaptation des MGCCC ont été détaillées.

Ces dispositions rajoutées dans les MGCCC licence et master ont été reprises dans les MGCCC licence professionnelle.

Pour les étudiants pouvant bénéficier d'un régime spécial, elle propose de rajouter un tiret concernant les étudiants visés par l'article L611-11 du code de l'éducation et notamment ceux qui sont au sein de bureau d'associations ou qui ont des mandats dans les conseils des établissements.

Concernant les Modalités Particulières de Contrôle des Connaissances et des Compétences de la licence du DFR LSH, elles doivent subir une légère modification sur l'interprétation des dispositions relatives à la compensation des UEO entre elles.

Madame Marianne PALISSE explique qu'il s'agit d'une erreur d'écriture, tout en sachant que la modification est déjà appliquée. Au sein du DFR les collègues ont souhaité que la validation des unités d'enseignement d'ossature (UEO) soit obligatoire pour valider le semestre. Or, l'article 2 des MPCCC du DFR disait que pour valider le semestre, il fallait avoir une moyenne des UEO. Sauf que l'article 3 disait que les UEO ne se compensaient pas or, ils se compensent à l'intérieur d'un semestre mais seulement entre eux. Cette ambiguïté a conduit à choisir ce qui était le plus favorable aux étudiants.

Il est donc souhaitable que l'article 3 soit légèrement modifié et qu'au lieu de « *compensation d'un semestre à l'autre sur la même année, sauf dispositions particulières de la filière qui ne peuvent pas concerner la première année de licence* », il soit écrit « *compensation d'un semestre à l'autre sur la même année, sauf les UEO qui ne se compensent qu'entre elles* ».

Mme Sophie ALBY rajoute que les MGCCC licence professionnelles ont été discutées avec les collègues responsables des licences professionnelles et que le choix a été de produire des modalités les plus générales possibles pour éviter que ce ne soit bloquant. Elle relève également l'absence de MGCCC pour les DUT mais dans la mesure où la réforme des BUT est en cours ceux-ci seront travaillés durant l'année universitaire en cours afin d'être appliqués à la rentrée prochaine.

Pour finir, Mme Chrystel CLERY-TAMARIN informe les membres du conseil qu'ils seront consultés par voie d'échanges écrits sur les MPCCC des licences professionnelles et sur une annexe concernant la grille d'équivalence des notations pour les étudiants à mobilité entrante et sortante. Elle fait un bref rappel de la procédure des conseils avec délibérations par voie d'échanges écrits.

La présidente propose de passer aux votes :

MPCCC du DFR LSH :

➤ Nombre de votants :	15
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	15

Décision : les modalités particulières de contrôle des connaissances et des compétences du DFR LSH sont votées à l'unanimité.

Départ de Mme Sandrine ADONIS.

MGCCC master, licence :

➤ Nombre de votants :	14
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	14

Décision : les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences master et licence sont votées à l'unanimité.

MGCCC licence professionnelle :

➤ Nombre de votants :	14
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	14

Décision : les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences licence professionnelle sont votées à l'unanimité.

e) Calendriers pédagogiques INSPE et IUT

Calendrier pédagogique INSPE :

Mme Dalila MISRAN explique que le calendrier des stages est en cours de finalisation et que celui qui est soumis au vote est le calendrier pédagogique général 2020-2021 de l'INSPÉ.

La présidente propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants :	14
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	3
➤ Contre :	0
➤ Pour :	11

Décision : le calendrier pédagogique général 2020-2021 de l'INSPÉ est voté à l'unanimité.

h) Modifications du protocole d'évaluation de l'ECL Sport

Mme Sophie ALBY indique que les modifications sont annotées en rouge dans le document. Elles portent principalement sur la période limitée d'inscription et l'évaluation des fondamentaux activités.

La présidente propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants :	14
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	14

Décision : les modifications du protocole d'évaluation de l'ECL Sport sont approuvées à l'unanimité.

Calendrier pédagogique 202021 de l'IUT :

Aucun représentant de l'IUT n'étant présent pour présenter le calendrier pédagogique 2020-2021, Mme Sophie ALBY propose que celui-ci fasse l'objet d'un vote lors du conseil académique du 24 septembre par délibération par voie d'échanges écrits.

f) Présentation de l'appel à projet PEPITE

M. Biringanine N'DAGANO informe avoir demandé à Mme Jacqueline MANDE et Mme Ludmilla PORTUT ses collègues de la DOSIP de l'accompagner car elles pilotent ce projet depuis le début. Il demande

l'autorisation à la présidente de conseil de filmer la présentation du projet PEPITE dans le cadre d'une campagne d'information sur la DOSIP auprès des enseignants et des étudiants.

Il présente le dispositif PEPITE. Il explique qu'il s'agit d'un dispositif mis en place par le ministère de l'enseignement supérieur depuis 2014, il signifie « Pôle Etudiant Pour l'Innovation le Transfert et l'Entrepreneuriat ».

A sa création, la Guyane a travaillé avec les Antilles. A la scission avec l'UAG, l'Université de Guyane a demandé au ministère la création d'un PEPITE Guyane et la convention a été signée en 2019. Quelques actions ont été menées depuis 2019, 14 étudiants se sont inscrits.

L'objectif de PEPITE est que l'étudiant ne sorte plus de l'université seulement avec les compétences disciplinaires. Il faudrait qu'à côté du diplôme, il ait d'autres compétences et notamment dans l'entrepreneuriat, la vie associative et tout ce qui lui permet d'être un citoyen utile en dehors de ce qu'il a appris à l'université. PEPITE a pour mission d'accompagner toutes les initiatives visant l'insertion professionnelle ou la vie associative.

Pour atteindre ses objectifs, le ministère a mis en place deux dispositifs qui sont : les statuts d'étudiant entrepreneur et le diplôme d'étudiant entrepreneur.

Un étudiant ayant un projet de création d'entreprise ou d'association présente son projet sur le site PEPITE Guyane et une commission composée d'enseignants et de professionnels qui vont examiner ce projet. S'il est validé, l'étudiant a automatiquement le statut national d'étudiant entrepreneur. Il s'agit d'un certificat délivré par le ministère qui lui permettra d'accéder au diplôme et de bénéficier d'aménagement d'études.

M. Biringanine N'DAGANO présente ensuite l'appel à projet PEPITE dont la date limite de dépôt est fixé au 15 octobre.

Les objectifs de l'appel à projet sont : le financement pour deux ans de tous les projets visant à développer les PEPITE par l'université, à savoir le passage à l'échelle significatif du nombre d'étudiants et d'enseignants sensibilisés et du nombre d'entrepreneurs sensibilisés à l'insertion professionnelle.

Les capacités d'insertion des étudiants et des jeunes diplômés qui doivent acquérir des compétences entrepreneuriales.

Cet appel à projet est donc une politique de sensibilisation élargie, une formation et un accompagnement de jeunes entrepreneurs.

Pour répondre à cet appel à projet, l'université met en place un plan stratégique qui articule les objectifs de l'appel à projet, les objectifs de PEPITE national et le contrat de site de l'Université de Guyane.

Il conviendra de recruter des étudiants ambassadeurs dans chaque DFR et chaque niveau ce qui fera environ 150 étudiants ambassadeurs qui auront pour mission de servir de relais auprès des autres étudiants. Il y aura également une information auprès des instances de l'université tel que le CAC. Des ateliers forums de sensibilisation seront mis en place.

Pour renforcer la capacité d'insertion professionnelle, il sera proposé des ateliers, des modules ainsi que des UE libres et ouvrir le DU Etudiant Entrepreneur. Le partenariat avec le monde professionnel sera élargi avec de nouvelles conventions spécifiques. Et pour finir il conviendra d'impliquer un maximum d'enseignants référents et de mentors.

g) Présentation du DU Etudiant Entrepreneur (D2E)

M. Biringanine N'DAGANO informe que ce diplôme est ouvert à tout étudiant ayant le statut national d'étudiant entrepreneur ou toute personne en reprise d'études ayant un projet de création d'entreprise. Les étudiants doivent être titulaire au minimum du baccalauréat ou équivalent.

Il s'agit d'une pédagogie inversée avec un apprentissage par l'action. La durée de la formation est d'une année universitaire. Les étudiants bénéficient d'un double tutorat par un enseignant et un praticien (entrepreneur, chargé de mission accompagnement). Ils travailleront en mode collaboratif autour d'ateliers thématiques.

Les étudiants déjà inscrits peuvent être dispensés des frais de scolarité. Les candidats à une reprise d'étude devront s'acquitter des frais de scolarité selon la grille de l'UG. Ces frais ne devront pas dépasser 500 €.

L'évaluation se fera par une approche par compétences. Le jury sera composé d'enseignants et de professionnels selon les compétences.

M. Antoine PRIMEROSE en profite pour remercier Mme Jacqueline MANDÉ pour son engagement afin de faire avancer les projets et demandes de subvention auprès du ministère ce qui a permis d'obtenir le recrutement d'un référent PEPITE pour accompagner les étudiants, en l'absence de direction à la DOSIP.

L'objectif du ministère est d'accompagner et de continuer la structuration du PEPITE Guyane et chemin faisant, profiter de l'appel à projet pour se donner une projection plus proche du fonctionnement du projet PEPITE avec l'appel à projet « Esprit d'entreprendre ».

Il remercie également Mme Ludmilla PORTUT qui s'est beaucoup impliquée pour dégrossir l'appel à projet et présenter les premières bases.

La présidente propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants :	14
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	14

Décision : l'ouverture du DU Etudiant Entrepreneur est votée à l'unanimité.

Départ de M. Mathieu NACHER.

Départ de Mme Inga SABINE avec une procuration.

4. Vie étudiante

a) Règlement intérieur de la commission CVEC

Mme Sandra STANISLAS introduit le sujet et indique qu'à ce jour, il n'avait jamais été mis en place, au sein de la commission CVEC, un règlement intérieur pour cadrer les réunions et son fonctionnement.

Il y a donc eu un travail avec Mme Chrystel CLERY-TAMARIN, Mme Sophie ALBY et les membres de la commission afin de présenter un règlement intérieur au conseil académique.

La directrice des affaires juridiques, Mme Chrystel CLERY-TAMARIN, informe des grandes lignes du règlement intérieur. Elle rappelle qu'une délibération avait été rédigée en 2018 portant création et composition de cette commission. Du fait du règlement intérieur et de la modification de la commission CVEC, elle propose de modifier cette délibération lors du prochain conseil d'administration.

Les grands principes et les grandes missions de la CVEC sont rappelés dans les compétences de la commission. Ce sont des dispositions réglementaires du code de l'éducation.

Concernant la composition, elle ressemble à celle qui avait été fixée à l'exception des organes qui n'existaient plus. Pour la commission d'aide aux projets et appel à idées, la chargée de mission handicap a été ajoutée.

Concernant les modalités de désignation des représentants des associations, une modalité a été fixée. Les règles de quorum et de majorité traditionnelles ont été ajoutées.

Une petite modification a été soumise au conseil concernant les règles de quorum pour la commission en formation relative à l'aide sociale. Pour ne pas bloquer son fonctionnement, étant donné le peu de membres, plutôt que l'unanimité, il a été privilégié la présence des présidents et de l'assistance sociale du Crous. La présence de la directrice de la DSRVE n'étant pas obligatoire pour valablement délibérer.

Les règles de convocation ont été également fixées afin de savoir comment cette commission se réunirait et procéderait pour l'étude des dossiers. Il en a été de même pour les règles de fonctionnement et les convocations des porteurs de projets.

Elle informe qu'il y a également quelques amendements proposés dans le fléchage des dépenses.

Concernant les amendements apportés et particulièrement le fléchage des dépenses proposé initialement, Mme Sandra STANISLAS indique que, compte tenu de la sous-utilisation des fonds par le SUMPPS et de la réglementation qui prévoit un minimum de 15 %, il a été décidé de baisser de 30 à 15 % le montant alloué à ce service.

Il a été décidé également d'allouer une dépense fléchée de 5 % minimum au VP étudiant pour monter des projets avec validation des membres de la commission.

Un autre amendement concerne le fait que la commission puisse se réunir de façon exceptionnelle quand la situation l'oblige. Les membres de la commission souhaiteraient que cela puisse être intégré dans le règlement intérieur afin de cadrer ses situations exceptionnelles.

La président propose de passer au vote :

➤ Nombre de votants :	11
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	11

Décision : le règlement intérieur de la commission CVEC est approuvé à l'unanimité.

Mme Anne-Marie VIGUES informe avoir découvert que les étudiants en licences avaient la possibilité de choisir une LVE ou une langue et culture régionale. De ce fait, un grand nombre a choisi langue et culture régionale et n'ont pas pris de LVE. La directrice de l'INSPE s'en est également étonnée.

Mme Anne-Marie VIGUES se demande si le conseil académique doit en délibérer. Elle pense que cela pose problème en termes d'ouverture personnelle et professionnelle. Ce n'est pas une remise en question des langues et cultures régionales mais il ne faut pas que cela soit en option avec une LVE.

La présidente indique qu'il faudrait que le conseil revienne sur le sujet d'autant que l'université a fait beaucoup d'efforts pour que les langues trouvent une place plus importante dans les enseignements, il a été mis en place un certain nombre de dispositifs.

Mme Sophie ALBY demande à Mme Anne-Marie VIGUES de faire remonter l'information afin qu'elle puisse la traiter.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 17h10

Cayenne, le 5 octobre 2020

La Présidente du conseil académique,



